



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/22774  
9 juillet 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATEE DU 8 JUILLET 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir que l'aviation des Etats-Unis d'Amérique continue de violer l'espace aérien iraquien, comme indiqué ci-après :

- I. 1. Entre le 5 juillet 1991 au soir et le 6 juillet 1991 au soir, l'aviation américaine a effectué un total de trois sorties dans l'espace aérien iraquien (une formation de deux appareils et un appareil isolé). Les avions ont volé à moyenne altitude, à une vitesse de 600 à 900 kilomètres à l'heure.
2. Les avions ont survolé surtout les régions de Dohouk, d'Amadiya et le nord de Mossoul, à des fins d'observation et de provocation.
- II. 1. Entre le 6 juillet 1991 au soir et le 7 juillet 1991 au soir, l'aviation américaine a effectué un total de 12 sorties dans l'espace aérien iraquien (six formations de deux appareils). Les avions ont volé à basse et moyenne altitude, à une vitesse de 600 à 720 kilomètres à l'heure.
2. Les avions ont survolé surtout les régions de Mossoul, de Dohouk, de Zakho et de Tall Afar, à des fins d'observation et de provocation.
- III. 1. Entre le 7 juillet 1991 au soir et le 8 juillet 1991 au soir, l'aviation américaine a effectué un total de 17 sorties dans l'espace aérien iraquien (huit formations de deux appareils et un appareil isolé). Les avions ont volé à basse et moyenne altitude, à une vitesse de 600 à 900 kilomètres à l'heure.
2. Les avions ont survolé surtout les régions de Mossoul, d'Arbil et de Dohouk, à des fins d'observation et de provocation, en faisant des passages à basse altitude au-dessus de la région de Sadd-al-Mawsil.

S/22774  
Français  
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir AL-ANBARI

-----

